



Université d'été – BELC 2017

les métiers du français dans le monde

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'ADMISSION

Ouverte à tous les professionnels de l'enseignement du français, cette formation s'adresse aux personnes qui ont un projet professionnel en relation avec la diffusion, la promotion ou l'enseignement du français et qui souhaitent acquérir ou développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

Les participants doivent avoir au minimum **le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues en français**.

En assistant aux universités – BELC, les participants s'engagent à :

- assister aux conférences, tables rondes et présentations ;
- respecter les horaires de début et de fin de formation ;
- ne pas nuire au bon déroulement de l'université d'été.

INSCRIPTION

L'équipe de l'université d'été – BELC 2017 est à la disposition des candidats pour les conseiller sur le choix des modules.

CIEP - Département langue française

Universités - BELC, les métiers du français dans le monde
1, avenue Léon-Journault
F-92318 SÈVRES cedex

Gestion administrative

Julie BOUDIN
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 63 60
Courriel : boudin@ciep.fr

Chef de projet

David CORDINA
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 63 57
Courriel : cordina@ciep.fr

Le programme et les contenus des modules sont consultables sur le site : <http://www.ciep.fr/belc/ete-2017>

Date limite de réception des dossiers de candidature : 12 juin 2017

INSCRIPTION EN LIGNE

La procédure à suivre est sur le site : <http://www.ciep.fr/belc/ete-2017/inscriptions-financement>

L'inscription aux modules de formation se déroule selon cette procédure :

- **Inscription** au(x) module(s) dans la limite des places disponibles et après vérification des prérequis nécessaires.
- **Inscription** effective sous condition de dossier de candidature complet.
- **Validation** de votre choix par le chef de projet, Monsieur David CORDINA - cordina@ciep.fr
- Proposition éventuelle d'un autre parcours de formation, plus adapté aux besoins du candidat.
- **Envoi**, deux semaines au plus tard avant le début de la formation, d'un courriel **confirmant son inscription** et une fiche de renseignements concernant son arrivée au CIEP ainsi que la fiche d'inscription aux activités proposées.
- Le CIEP examinera tous les dossiers de candidature et répondra au candidat, qu'il soit ou non retenu. La personne dont la candidature n'a pas été retenue est informée par écrit et le montant versé est remboursé dans sa totalité.



Université d'été – BELC 2017

les métiers du français dans le monde

TARIFS

Quinzaine / Formule A du 3 au 14 juillet	Quinzaine / Formule B du 17 au 28 juillet	Mois / Formule C du 3 au 28 juillet
---	--	--

Formation

Quinzaine /Formule A	du 3 au 14 juillet	848 euros
Quinzaine /Formule B	du 17 au 28 juillet	848 euros
Mois . Formule C	du 3 au 28 juillet	1331 euros

Possibilité d'**hébergement** et de **restauration** sur le campus de l'Université de Nantes.

Formule A ou B, quinzaine au choix :

dimanche 2 juillet (arrivée l'après-midi) - samedi 15 juillet (départ le matin)
dimanche 16 juillet (arrivée l'après-midi) - samedi 29 juillet (départ le matin)

Forfait hébergement seul : 204 €
Forfait restauration 3 repas (déjeuner, déjeuner et dîner) : 353 €
Forfait restauration 2 repas (déjeuner et dîner) : 287.50 €
Forfait restauration 1 repas (déjeuner) : 144 €

Formule C, quatre semaines :

dimanche 4 juillet (arrivée l'après-midi) - samedi 30 juillet (départ le matin)

Forfait hébergement seul : 347 €
Forfait restauration 3 repas (déjeuner, déjeuner et dîner) : 705 €
Forfait restauration 2 repas (déjeuner et dîner) : 557.50 €
Forfait restauration 1 repas (déjeuner) : 287.50 €

Les horaires de la restauration sont les suivants :

Petit-déjeuner : 7h30 – 9h00
Déjeuner : 12h00 – 14h00
Dîner : 19h30 – 21h00

Aucune dérogation n'est possible.

Les participants s'engagent à **respecter le règlement intérieur des lieux d'hébergement et de restauration.**

De plus,

- le droit d'occupation des chambres est strictement personnel et individuel ;
- la carte (clé) de votre chambre ne peut être ni prêtée, ni dupliquée ; en cas de perte, un double sera facturé ;
- il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux publics.



Université d'été – BELC 2017

les métiers du français dans le monde

FINANCEMENT

Le règlement ou la déclaration de prise en charge doit se faire au moment de l'inscription.

TYPES DE PAIEMENT

- Paiement par carte bancaire - en ligne sur le site

- Paiement par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du CIEP

Le chèque est à envoyer à Mme Julie BOUDIN – boudin@ciep.fr (adresse postale – voir page 1)

- Paiement par virement et virement international

Les frais bancaires sont à la charge du candidat, il est important de le signaler à la banque en charge du virement.

Le paiement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous :

Trésorerie Générale de Versailles 16 Avenue de Saint-Cloud 78018 Versailles Cedex	Titulaire du compte CENTRE INTERNATIONAL ÉTUDES PÉDAGOGIQUES 1 RUE LÉON JOURNAULT F-92318 SÈVRES
---	---

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	78000	00001003976	91

Domiciliation
TPVERSAILLES TRESOR GALE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC
TRPUFRP1

Un justificatif de paiement (ordre de transfert ou de virement/relevé de compte bancaire prouvant l'opération/un récépissé du mandat) diminué du montant de la prise en charge doit être envoyée par courriel ou courrier postal à Mme Julie BOUDIN – boudin@ciep.fr (adresse postale – voir page 1)

- Par mandat ou mandat international

Le mandat doit être établi à l'ordre de l'agent comptable du CIEP.

- Par une attestation de prise en charge

L'attestation de l'organisme concernant les frais pris en charge (formation, hébergement et/ou restauration), précisant le nom du candidat, les dates de la formation et le montant peut être téléversée dans le **logiciel d'inscription en ligne**.

Sans cette attestation, l'inscription ne peut pas être enregistrée.

Le CIEP établira la facture correspondante après la fin de la formation.

RÈGLEMENT DES FRAIS DES SORTIES CULTURELLES

L'inscription aux activités et le règlement des frais correspondants se font au bureau des activités culturelles en espèces (en euros exclusivement).



Université d'été – BELC 2017

les métiers du français dans le monde

ANNULATION ET DÉSISTEMENT

Pour tout désistement, à l'initiative du candidat, **formulé par écrit avant le 19 juin 2017**, tous les frais seront remboursés. Pour les candidats pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, aucun frais ne sera facturé.

Pour tout désistement formulé **après le 19 juin 2017** aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, les frais seront remboursés dans leur intégralité. Le CIEP effectuera un virement sur présentation d'un RIB international dans un délai d'un mois après la fin de l'université d'été BELC.

Pour les candidats pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, l'ensemble des frais pris en charge par cet organisme seront facturés, sur la base de l'attestation ou du courrier de prise en charge, ou bien du bon de commande fourni à l'inscription du candidat. En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, aucun frais ne sera facturé.

En cas d'absence, d'abandon en cours de formation ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué. Pour les participants pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, l'ensemble des frais indiqués sur l'attestation ou le courrier de prise en charge, ou bien sur le bon de commande fourni à l'inscription du participant, seront facturés, aucune réduction ne sera effectuée.

Le CIEP se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation ou un module en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le CIEP proposera un autre module aux candidats ou le remboursement des frais versés.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En fin de formation, tous les participants sont invités à évaluer la qualité de la formation et des autres prestations.

CERTIFICAT

À l'issue de la formation, un certificat reconnu par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires étrangères et du développement international, mentionnant le(s) module(s) suivi(s) et le volume horaire, est délivré aux participants.

ASSURANCE, RESPONSABILITÉ

Les participants sont invité(e)s à vérifier auprès de l'organisme d'assurance que leur contrat couvre bien les risques pouvant survenir en cours de formation.